

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DE KLÉPIERRE SA DU 24 AVRIL 2025

Paris, le 25 avril 2025

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Klépierre SA (l'« **Assemblée Générale** ») s'est réunie le 24 avril 2025 au Pavillon Cambon Capucines, 46 rue Cambon – 75001 Paris.

Les avis de réunion et de convocation ont été publiés et les convocations envoyées conformément à la réglementation applicable. L'intégralité des documents relatifs à cette Assemblée Générale a été mise à disposition sur le site internet de Klépierre : <https://www.klepierre.com/finance/assemblee-generale-2025>.

L'Assemblée Générale a été présidée par Madame Béatrice de Clermont-Tonnerre, Vice-Présidente du Conseil de surveillance.

La société Simon Global Development B.V., représentée par Monsieur Steven Fivel, et Monsieur Guy de Villenaut ont été désignés parmi les actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote, en qualité de scrutateurs.

Monsieur Julien Goubault a été désigné secrétaire de l'Assemblée Générale.

Le quorum définitif a atteint 82,97 %, représentant 3 610 actionnaires présents ou représentés, et détenant un nombre total de 237 200 198 actions.

L'ensemble des résolutions proposées a été adopté à une large majorité par l'Assemblée Générale. Ces résolutions concernent notamment :

- l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2024 ;
- la distribution en numéraire de 1,85 euro par action (en ce compris l'acompte), dont le détachement interviendra le 8 juillet 2025 et la mise en paiement interviendra le 10 juillet 2025 ;
- la revue des conventions réglementées ;



- le renouvellement de Madame Béatrice de Clermont-Tonnerre en qualité de membre du Conseil de surveillance ;
- la ratification de la nomination provisoire de Madame Nadine Glicenstein en qualité de membre du Conseil de surveillance, en remplacement de Madame Catherine Simoni, démissionnaire ;
- l'approbation des éléments de rémunérations 2024 du Président du Conseil de surveillance et des membres du Conseil de surveillance, du Président du Directoire et des autres membres du Directoire ;
- l'approbation des politiques de rémunération 2025 du Président du Conseil de surveillance et des membres du Conseil de surveillance, du Président du Directoire et des autres membres du Directoire ;
- le renouvellement de l'autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la société ;
- le renouvellement des autorisations et délégations financières à donner au Directoire ;
- le renouvellement de l'autorisation à donner au Directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions de la société ; et
- la modification des statuts de la société afin de prendre en compte certaines dispositions du Code de commerce.

À l'issue de cette Assemblée Générale, la composition du Conseil de surveillance est inchangée avec 9 membres, dont 5 indépendants. La composition et la présidence des quatre comités du Conseil de surveillance a été révisée.

La présentation de l'Assemblée Générale est disponible sur le site internet de Klépierre : <https://www.klepierre.com/finance/assemblee-generale-2025>.